



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

**- Séance du 26 mai 2020 -**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 20 mai 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Teyran se sont réunis à la Mairie de Teyran, le jeudi 26 mai 2020 sous la présidence de Monsieur Éric BASCOU, Maire de Teyran.

**Étaient présents** : Éric BASCOU, Daniel BLOT, Françoise GALLAS, Thierry DUQUENOIS, Bernadette ORGEVAL, Éric JAEGER, Brigitte HOURTAL, Guy GLEIZES, Renée BRUN, Huguette LABALME, Monique VALEIX, Maurice OUAZANA, Nicole PEYOU, Grace AUGUSTIN, Patrick ROCHER, Laurent BILLY, Philippe SECONDY, Oscar JIMENEZ, Nathalie BEDOS-BAILLAT, Pierre NURDIN, Brice BREUGNOT, Maud LACOUR, Olivier LAHOUSSE, Muriel BOTTATI, Cécile DOUADY, Béatrice MONTEL, Matthieu LEQUEUX lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire sortant, Monsieur Bascou, ouvre la séance. Il rappelle que la séance se tient à public restreint. Il rappelle toute sa sympathie au groupe majoritaire et son respect au groupe minoritaire. Il remercie les anciens élus présents pour le dernier mandat accompli ensemble.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du conseil.

Madame Cécile DOUADY est désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction.

### **1. Installation du Conseil Municipal**

Monsieur Bascou rappelle les résultats des dernières élections : 82,95 % des voix pour la liste Teyran au cœur et 17,04% pour la liste Teyran, c'est vous.

Il cède ensuite la parole à la Doyenne de la séance, Madame Brun. Cette dernière indique que chaque élu doit appliquer la déontologie relative à sa charge par la charte de l'élu. Elle insiste également sur l'importance pour chaque élu d'œuvrer sereinement pour la prospérité du village et de servir ses habitants avec dévouement et respect. Enfin, elle est convaincue que chacun avec ses compétences, sa volonté et son courage aura à cœur le bien être de notre beau village comme cela a été le cas durant les 6 dernières années et comme en témoigne la confiance renouvelée des teyrannais.

Elle procède ensuite à l'appel.

Madame Montel souhaite prendre la parole. Après avoir remercié ses soutiens, elle revient sur les élections qui se sont tenues dans des conditions particulières. Plus de 2 000 votants ne se sont pas déplacés aux urnes. Elle informe avoir déposé un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier pour protester contre les résultats de ces élections et avoir formé une question prioritaire de constitutionnalité.

### **2. Élection du Maire**

Madame Brun demande à l'Assemblée qui est candidat pour être Maire. Monsieur Bascou se porte candidat.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Monsieur Bascou est élu à la majorité des suffrages exprimés.

Madame Brun lui cède la parole. Monsieur Bascou préside alors la séance en sa qualité de Maire.

Maintenant que les élections sont passées, le Maire souhaite que chaque élu puisse travailler de façon sereine et dans un esprit constructif. Le recours devant le tribunal administratif ne doit pas empêcher l'action des élus et mener à un débat stérile. L'élection de la liste majoritaire n'est pas le fruit du hasard mais d'un travail important mené au service des Teyrannais.

### **3. Nombre d'Adjoints**

Après avoir précisé que la commune de Teyran pouvait compter 8 adjoints, le Maire propose d'en élire 7, comme c'était le cas lors du dernier mandat.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve la décision de fixer le nombre d'Adjoints à 7.

### **4. Élection des Adjoints**

Le Maire demande si une liste d'Adjoints souhaite se constituer. Il propose une liste composée de Monsieur Daniel Blot, Madame Françoise Gallas, Monsieur Thierry Duquenois, Madame Bernadette Orgeval, Monsieur Eric Jaeger, Madame, Brigitte Hourtal et Monsieur Guy Gleizes.

Aucune autre liste n'est déposée. Le vote a lieu à bulletin secret. La liste présentée est élue à la majorité des suffrages exprimés.

Le Maire précise qu'il fera paraître prochainement un arrêté avec les délégations de chaque adjoint.

### **5. Charte de l'élu local et chapitre III du CGCT**

La charte de l'élu local est lue en séance et remise à chaque élu. Le Maire ajoute que la commission éthique veille au bon respect de ces valeurs incontournables.

Le Conseil municipal en prend acte.

### **6. Prime exceptionnelle - covid 19**

Le principe d'une prime destinée aux agents communaux avait déjà été envisagé mais nécessitait d'attendre la parution du décret d'application. Maintenant qu'il est sorti, il propose au Conseil municipal de valider l'octroi de cette prime qui est modulée en fonction de l'engagement et de la fiabilité des agents durant la période du confinement. Les modalités d'attribution proposées sont les suivantes, à savoir :

- implication toute particulière de l'agent, sens responsable aigu, fiable durant la crise, dont l'absence aurait grandement compliqué les services : 500€
- agent fiable durant la crise, impliqué dans des sujets importants, autonome, en télétravail ou en présentiel si besoin : 300€
- agent en télétravail, très impliqué dans des sujets importants : 200€
- agent en présentiel sans sollicitation excessive : 150€
- agent en télétravail sans sollicitation excessive : 100€

Madame Montel salue la décision d'octroi de cette prime et se déclare favorable à la mesure. Elle propose à cette occasion que les élus, en signe de solidarité et d'engagement, versent leurs indemnités d'élu au CCAS pour la période du 16 mars au 26 mai.

Le Maire laisse libre chaque élu de se positionner mais déclare s'y opposer à titre personnel. Il souligne que chaque adjoint s'est fortement mobilisé durant la période du confinement à l'image de Madame Gallas pour que nos écoles puissent rester ouvertes pour les enfants du personnel médical notamment, Madame Orgeval qui a piloté la distribution des masques confectionnés par des bénévoles auprès des commerçants et des administrés, de Monsieur Rocher qui réalisait des rondes avec la police pour s'assurer du respect des mesures du confinement, etc.

Cette implication n'a pas empêché les élus de faire des dons au CCAS pour soutenir Madame Abadie au CHU.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide de valider l'octroi de la prime aux agents communaux selon les modalités précisées.

## **7. Extinction partielle de l'éclairage public**

Le Maire indique qu'après avis auprès de la gendarmerie, il a pris un arrêté en vue de couper l'éclairage public la nuit entre 23h et 5h jusqu'à fin juin. Cette pratique est courante dans les communes alentours et vertueuse d'un point de vue environnemental. Des messages d'information ont été distribués dans les boîtes aux lettres en vue de prévenir les riverains des quartiers concernés. Une centaine de retours d'administrés ont été reçus, il sera répondu à chacun d'entre eux. La majorité étant largement satisfaite par cette mesure. Les principales craintes recensées concernent la délinquance.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve le principe de l'extinction partielle de l'éclairage public.

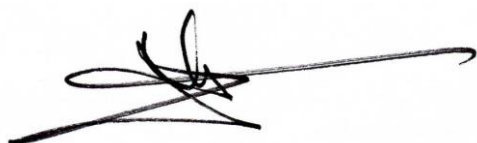
### **Informations générales :**

En fin de séance, le Maire précise que suite à l'envoi par Enedis de courriers concernant la pose des compteurs Linky, il a formulé une demande pour les rencontrer. Une réunion se tiendra entre les élus et Enedis le 27 mai afin de demander à la société de tenir compte des refus que pourraient opposer certains administrés à la pose du compteur Linky.

Il ajoute que la décision du Conseil municipal prise en 2018 demandant à Enedis de tenir compte de ce refus avait été contestée devant la justice. Récemment, le tribunal a rendu sa décision et suspendu le droit de refus pour l'installation d'un compteur connecté qui demeure une obligation légale.

La séance est levée à 21h37. La parole est donnée au public.

Le Maire de Teyran  
Éric BASCOU



La Secrétaire de séance  
Cécile DOUADY

